



Dossier de presse

A partir du 18 mai, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) ouvre ses accueils au public sur rendez-vous



La priorité de l'ANGDM dans le contexte de déconfinement progressif : garantir les droits des retraités miniers et de leurs ayants droit les plus vulnérables.

Communiqué de presse :

A partir du 18 mai, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) réouvre progressivement ses accueils au public sur rendez-vous

A la suite des annonces gouvernementales, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) s'organise pour recevoir de nouveau ses bénéficiaires dans les points d'accueil habituels.

Les sites de l'ANGDM à Noyelles-sous-Lens (62), Freyming-Merlebach (57), Montceau-les-Mines (71), Saint-Etienne (42), Alès (30) et Gardanne (13) accueilleront progressivement du public dès le 18 mai 2020 uniquement sur rendez-vous préalable. La date d'ouverture sera différente selon les sites.



Tout est mis en œuvre pour permettre aux bénéficiaires d'être reçus dans des conditions de sécurité sanitaire optimales. Sur le plan logistique, des **équipements de protection** sont installés ou en cours d'installation (plexi-glass, parcours de circulation...). **Les agents d'accueil** seront munis de **kit de protection (masques, gants et gels hydro alcooliques)** et ont reçu des instructions strictes de respect des procédures de sécurité afin de minimiser les risques.

Vous devrez venir avec votre masque. Si vous n'en avez pas, un masque vous sera donné par l'agence à votre arrivée. Vous aurez aussi du gel hydro alcoolique à votre disposition.

Les assistantes sociales reprendront aussi très progressivement les visites à domicile pour les dossiers qui nécessitent une intervention d'urgence.

Pour les prises de rendez-vous, l'ANGDM demande à ses bénéficiaires à contacter au préalable la plateforme téléphonique ou envoyer un e-mail. Nous rechercherons avec vous si votre demande peut être traitée sans vous obliger à vous déplacer.

D'une manière plus générale, le traitement de votre dossier par téléphone et envoi électronique de documents sera privilégié, toujours dans l'esprit de ne pas avoir à obliger les bénéficiaires à se déplacer.

	Par e-mail	contact@angdm.fr
	Par téléphone	03 21 79 48 48

L'ANGDM maintient le lien à distance avec ses bénéficiaires

L'agence reste aux côtés de ses usagers.

Les téléconseillères de l'agence sont disponibles pour orienter les bénéficiaires et les accompagner dans toutes leurs démarches.

Les assistantes sociales et les gestionnaires habituels (logement, prestation, vacances...) sont mobilisés pour conseiller et répondre aux besoins à distance.

Des modes de contact variés sont proposés aux retraités mineurs et à leurs ayants droit

-la plate-forme téléphonique : 03 21 79 48 48

-la messagerie électronique : contact@angdm.fr

-la boîte aux lettres : vous pouvez déposer vos dossiers dans les boîtes aux lettres des principaux accueils

-votre interlocuteur habituel (votre assistante sociale, votre gestionnaire logement...)

Les informations pratiques sont régulièrement mises à jour sur le site internet de l'ANGDM : www.angdm.fr dans la rubrique « actualités ».

Les usagers peuvent aussi y télécharger les formulaires pour leur demande d'aide de logement ou d'action sanitaire et sociale.

Un « espace bénéficiaire » est accessible depuis le site internet de l'ANGDM.

L'ANGDM souhaite que l'accès aux droits des mineurs et de leurs ayants-droit soit préservé dans cette période difficile.

Présentation et rôle de l'ANGDM



Les missions de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs :

Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est un établissement public administratif chargé de garantir, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens mineurs ou conjoints survivants de mineurs.

L'agence a originellement pour mission, la garantie des droits sociaux. S'y est ajoutée en 2007, la prise en charge des salariés encore en activité, en 2012 la gestion de l'action sanitaire et sociale et en 2014 la politique de vacances et de loisirs, du régime minier de sécurité sociale. L'agence assure aussi, par voie conventionnelle, la gestion de plusieurs populations, telles que les salariés d'AREVA mines.

- Garantie des droits sociaux

Dans la continuité des avantages accordés par les compagnies minières à leurs salariés, l'ANGDM garantit, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières, en cas de cessation d'activité de ces entreprises, en particulier lorsqu'ils sont retraités. Elle prend également en charge les avantages des salariés des mines et ardoisières encore en activité dès lors que ces entreprises en formulent le souhait. Il s'agit au total d'une centaine de prestations (de chauffage, de logement, de retraite anticipée, d'indemnités de départ à la retraite, de bourses pour frais d'études, etc.).

- Emploi des actifs

L'ANGDM assume également les obligations de l'employeur envers les salariés encore détenteurs d'un contrat de travail en lieu et place des exploitants qui ont cessé définitivement leur activité, comme Charbonnages de France au 1^{er} janvier 2008, ou de ceux qui en font la demande.

- Action sanitaire et sociale

L'ANGDM assure la gestion de l'action sanitaire et sociale (ASS) pour les affiliés du régime minier. Il existe ainsi une vingtaine de prestations individuelles : la principale, en volume, est l'aide à domicile

- Politique vacances

L'objectif de l'agence est d'offrir à la population minière une réponse adaptée au défi du vieillissement et de l'isolement en offrant aux bénéficiaires des vacances de longue durée et des loisirs comprenant des séjours et activités de proximité.

Par ailleurs, lors de son conseil d'administration du 14 octobre 2010, l'agence s'est vue confier la gestion du comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine afin d'engager une dynamique nationale visant à promouvoir, en lien avec les institutions culturelles dédiées, l'héritage de la mine en France. A ce titre, l'agence finance et met à disposition de cette instance les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

L'agence en quelques chiffres :

Environ 97 170 bénéficiaires d'avantages en nature et de pré retraites et près de 25 022 bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale (au 31 décembre 2019)

Au total, l'agence, avec un effectif de 300 agents et 335 M€ de dépenses réalisées en 2019, gère près de 120 dispositifs et de nombreux partenariats (environ 600 conventions d'aide à domicile, 175 conventions avec les bailleurs...).



Contact Presse :

Souad Daho, chargée de communication sdaho@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61

Pour aller plus loin...

L'agence promeut la mémoire de la mine et développe des activités culturelles à visée sociale à destination des bénéficiaires fragiles

La Mine en France : Histoire industrielle et sociale

L'ouvrage collectif écrit sous la direction de l'ANGDM est de nouveau édité.

Un pari réussi!

Plus de 5 000 exemplaires ont été vendus depuis 2018. Ce beau-livre remporte un vif succès auprès d'un public averti et de lecteurs qui veulent découvrir le métier de leurs pères ou grands-pères.

Face à un carnet de commande toujours aussi rempli, Serge Domini Editeur a décidé de réimprimer La mine en France : Histoire industrielle et sociale.

Ce bel ouvrage constitue une référence dans la littérature industrielle.

A lire ou à découvrir en famille !



ANGDM
Agence Nationale
pour la Mémoire
des Sites des Mines

Réalisé sous la direction de l'ANGDM
et du Comité français d'histoire de la mine
La Mine en France / Histoire industrielle et sociale
Beau-livre tout en couleur
248 pages / 24 x 28 cm / reliure prestige

De l'évolution des techniques à l'environnement et la protection sociale, l'ouvrage présente un panorama du monde de la mine du 18^e siècle à nos jours. Il est inédit car il accorde un traitement égal à toutes les substances extraites en métropole et à l'outre-mer : charbon, fer, sel, potasse, uranium, métaux précieux.

On y lit que la valorisation du patrimoine, de la culture, de la mémoire, est un enjeu d'avenir pour les hommes et les territoires empreints par l'après-mine. 300 documents, de toutes les régions, archives et photographies illustrent ce beau livre au fil des pages. Un ouvrage de référence !

Informations & réservations

Serge Domini Éditeur / 06 07 94 30 92
sdomini@wanadoo.fr
ANGDM : ouvrage.mine@angdm.fr
Également disponible en librairie
ISBN : 978-2-35475-131-9

35€

Un film Après la mine complète ce bel ouvrage. Après la mine donne la parole aux acteurs et aux témoins de la fermeture des exploitations minières.



Contact Presse :

Souad Dahou, chargée de communication sdaho@angdm.fr 06 42 13 12 64

Emmanuelle Le Fèvre, Directrice de cabinet elefevre@angdm.fr 06 37 53 34 61